

MISE EN PLACE DE LA CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE
LORS DES PICS DE POLLUTION

CRIT' AIR

UN GESTE CITOYEN POUR
RESPIRER PLUS SAIN

DONNEZ VOTRE AVIS !

Consultation publique sur
critair.grandnancy.eu

2 DÉCEMBRE 2019 > 2 FÉVRIER 2020



COMMANDEZ VOTRE VIGNETTE QUALITÉ DE L'AIR
www.certificat-air.gov.fr



**métropole
GrandNancy**

AVEC LE CERTIFICAT

CRIT' AIR

la Métropole du Grand Nancy propose à ses habitants et aux usagers qui circulent sur son territoire de faire

UN PAS DE PLUS VERS UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR.

Avant que l'arrêté préfectoral qui va régir l'utilisation de cette vignette soit adopté, une consultation du public est organisée afin de recueillir vos propositions et avis.



CERTIFICAT CRIT' AIR : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Crit'Air est un outil national utilisé déjà dans plusieurs métropoles en France (Paris, Strasbourg, Rennes...).

L'objectif : réduire l'impact des émissions de polluants dans l'air sur notre santé, notamment celle des personnes les plus sensibles.

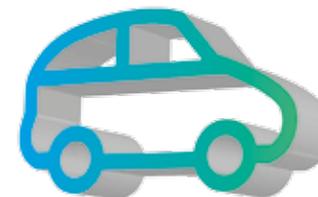
Une vignette de couleur apposée sur le parebrise du véhicule permet de le classer en fonction de son niveau de pollution (selon son âge et sa motorisation). Il existe 6 catégories.



QUELS SONT LES VÉHICULES CONCERNÉS ?



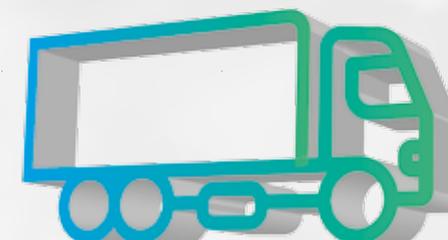
LES DEUX ROUES, TRICYCLES ET QUADRICYLES À MOTEUR.



LES VÉHICULES PARTICULIERS ET VOITURES SANS PERMIS.



LES VÉHICULES UTILITAIRES.



LES POIDS LOURDS DONT BUS ET AUTOCARS.



=



LE SAVIEZ-VOUS ?

Une voiture Crit'Air 5 émet autant de particules à l'échappement que 33 voitures Crit'Air 1 !*

*Source ATMO Grand Est.

COMMENT CRIT'AIR S'APPLIQUERA DANS LE GRAND NANCY ?

À Nancy, il est proposé de mettre en place **CRIT'AIR** début 2020, **uniquement lors des épisodes de pollution.**

[C'EST LA CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE !]

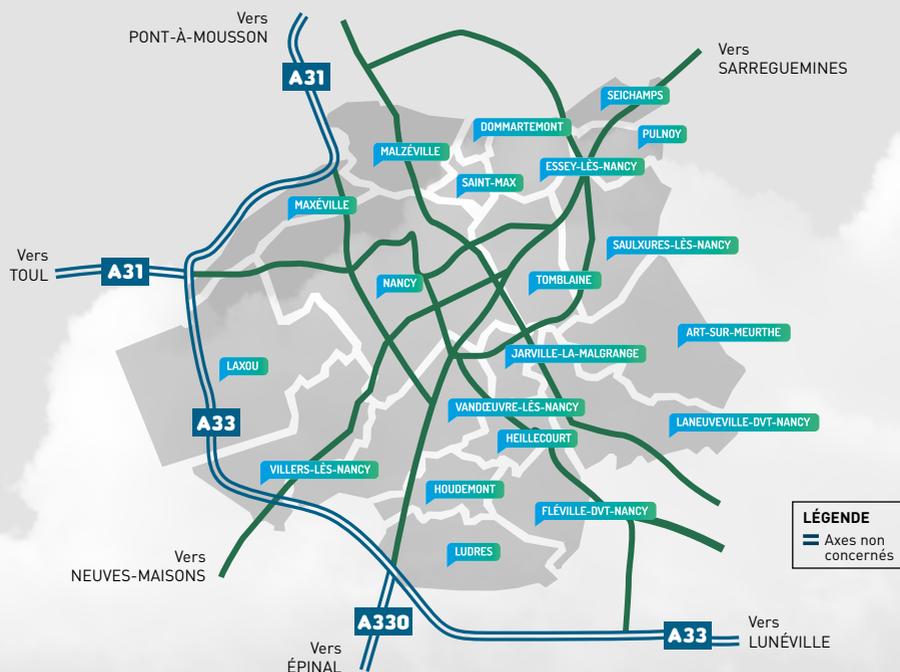
Dès le 4^{ème} jour d'un pic, seuls les véhicules les moins polluants pourront circuler (véhicules **CRIT'AIR 0, 1, 2 ET 3**).



Cette mesure permet de limiter plus efficacement l'accumulation des polluants dans l'air lors des pics. Elle fait l'objet d'un arrêté préfectoral qui fixe les conditions et modalités d'application.

QUEL EST LE PÉRIMÈTRE PROPOSÉ ?

Le périmètre proposé concerne toute la Métropole **à l'exclusion de l'A31, l'A33 et d'une partie de l'A330** (au sud de l'échangeur A33).



LÉGENDE
= Axes non concernés

QUEL EST L'INTÉRÊT ?

Mieux respirer, c'est un enjeu de santé publique. Sur le territoire du Grand Nancy, les émissions de poussières et d'oxydes d'azote (NOx) ont diminué respectivement de 30 % et de 50 % depuis 2005 (source ATMO Grand Est). Malgré les efforts de tous, des pics de pollution surviennent encore plusieurs jours par an, avec des risques sanitaires encore plus élevés lors de ces journées. Le trafic routier a un fort impact lors de ces épisodes.



[CRIT'AIR, UNE ÉTAPE DE PLUS VERS UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR, POUR LA SANTÉ DE TOUS]

COMMENT ÊTRE INFORMÉ LORSQUE CRIT'AIR SERA ACTIVÉ ?

Restez connecté, écoutez la radio, lisez les messages sur les panneaux lumineux, ou recevez directement un mail ou un sms en vous inscrivant sur grandnancy.eu (service gratuit).

QUELLES MESURES LORS D'UN PIC DE POLLUTION ?

PROCÉDURE D'INFORMATION

Jour 1

- Les recommandations : reporter si possible son déplacement, modérer sa vitesse, éviter les activités physiques et les efforts intenses...

PROCÉDURE D'ALERTE

Jour 2

- - 20 km/h sur les voies rapides et les autoroutes.
- Chauffage au bois interdit.

Jour 3

- - 20 km/h sur tout le réseau routier (sans descendre en dessous des 70 km/h).

Jour 4

- Application de la circulation différenciée.

CES MESURES SE CUMULENT DE JOUR EN JOUR.



COMMENT FAIRE POUR SE DÉPLACER PENDANT UN PIC ?

Un pic de pollution survient lorsqu'une trop grande quantité de polluants est mesurée dans l'air.

Si votre véhicule est trop polluant (sans vignette ou classé **CRIT'AIR 4 OU 5**), dès le 4^{ème} jour d'un pic de pollution, il ne sera pas autorisé à circuler.

SI VOUS NE POUVEZ PAS REPORTER VOTRE DÉPLACEMENT, QUELQUES SOLUTIONS :

- Le **VÉLO** (30 premières minutes gratuites avec VélOstan'lib).
- Le **PASS PLANÈTE** (sur le réseau Stan : 1 € le ticket à l'unité ou 3 € le Pass 24h pour des déplacements ; sur le réseau Suburbains : 1,20 € le ticket à l'unité ou 3,20 € le Pass 24h).
- Le **COVOITURAGE** avec vos collègues, vos voisins, vos proches... : convivial et économique !
- Des primes à la conversion proposées par l'État peuvent vous permettre de **REPLACER** votre **ANCIEN VÉHICULE** par un **NEUF** ou d'**OCCASION MOINS POLLUANT**, renseignez-vous sur www.primealaconversion.gouv.fr

[SI J'AI UN VÉHICULE CRIT'AIR 1, 2 OU 3, JE PEUX AUSSI OPTER POUR CES SOLUTIONS DE DÉPLACEMENT !]

90% < 5 KM

LE SAVIEZ-VOUS ?

90% des déplacements effectués en voiture dans le Grand Nancy font moins de 5 kms !

QUELS SONT LES BONS GESTES À ADOPTER AU QUOTIDIEN ?

LORS D'UN PIC, J'ADOpte L'ÉCO-CONDUITE, J'ÉVITE LA VOITURE EN SOLO, JE MODÈRE MA VITESSE... Ces nouvelles habitudes, que l'on peut prendre toute l'année, contribuent à la qualité de l'air que nous respirons.

Chacun peut agir : j'utilise les modes de déplacements doux (le tram électrique, les bus tous au gaz naturel, le vélo, la marche...) ou sinon le covoiturage avec les collègues, je renouvelle mon vieux poêle à bois, je fais des travaux d'isolation thermique.

COMMENT PARTICIPER À LA CONSULTATION PUBLIQUE

Pour consulter le projet d'arrêté préfectoral qui encadrera **CRIT'AIR** et la mise en place de la circulation différenciée lors des pics de pollution dans le Grand Nancy, rendez-vous sur : critair.grandnancy.eu

Avant la mise en place effective de **CRIT'AIR**, **PARTAGEZ VOS PROPOSITIONS ET DONNEZ VOTRE AVIS DIRECTEMENT EN LIGNE SUR CE SITE.**

2
DÉCEMBRE
2019

2
FÉVRIER
2020

Un registre d'expression est à votre disposition à :

MAISON DE L'HABITAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

22-24, viaduc Kennedy - Esplanade Philippe Seguin - 54000 NANCY
Arrêt de tram : Kennedy - Ouverte du lundi au vendredi : 9h → 12h et 13h → 18h (17h le vendredi).

Écrivez-nous par mail : critair.grandnancy@developpement-durable.gouv.fr ou bien envoyez-nous un courrier :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Service Environnement - CO 60025
Place des Ducs de Bar - 54035 NANCY Cedex

Pour **en savoir plus** sur la qualité de l'air et pour rencontrer les acteurs, **RENDEZ-VOUS SUR NOTRE PAGE INTERNET.**



20%

LE SAVIEZ-VOUS ?

La pollution de l'air augmente la sensibilité aux pollens et 20 % des français sont touchés par les allergies.

COMMANDEZ DÈS MAINTENANT
VOTRE VIGNETTE !

CRIT'
AIR

Munissez-vous de votre carte grise et connectez-vous sur
www.certificat-air.gouv.fr
[Site officiel - Attention aux sites frauduleux !]

QUELQUES CLICS SUFFISENT !
(3,62 € frais de port inclus pour un véhicule immatriculé en France).

Ou contactez le
n° vert : 0 800 97 00 33



Pour en savoir plus :
critair.grandnancy.eu

La vignette est valable pendant toute la durée
de vie du véhicule et dans toute la France.



**métropole
GrandNancy**